

7 DÉPARTEMENT  
de la  
Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de Royan

ARRONDISSEMENT

d Rochefort s/Mer

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

d Royan

Séance du 8 Novembre 1952 19

OBJET :

Titularisations

L'an mil neuf cent cinquante deux, le 8 du mois  
d 8 Novembre, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. Regazzi Maire, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 3 Novembre 19 52

52088

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. Regazzi, Rochedereux, Chamboulon  
Prugnaud, Bajard, Dufour, Guillaud, Chazeaud, Coumil,  
Bouchet, Baudet, Péraudeau, Melle Rikovsky.

DATE  
de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Bajard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Examinant la situation des employés auxiliaires et  
contractuels justiciables des dispositions de l'art. 93  
de la loi d 28 Avril 1952, le Conseil est favorable à la  
titularisation de :

a/ M. AUDOUIN Jean, né le 9 Octobre 1904 - entré en  
service comme employé contractuel le 1<sup>er</sup> Juillet 1949 -  
actuellement à l'indice 146 employé comme secrétaire au  
service comptabilité.

Sera classé avec effet du 1<sup>er</sup> Janvier 1953 - Commis d'oc  
dre 8<sup>o</sup> classe - indice 155.

b/ Madame MACH-LUDON, née REHAUDON Yvonne, le 3 Avril 1902 - Entrée le 25 Juillet 1941 comme employée auxiliaire  
au service de la Mairie de Royan. Est actuellement employé  
auxiliaire de Bureau, 6<sup>e</sup> échelon - Indice 145 au service d

l'Assistance Publique. Sera classée comme d'ordre à  
compter du 1er Janvier 1953 8° classe - Indice 155.

Les intéressés et la ville verseront par mensua-  
lités à la Caisse des Retraites les sommes nécessaires  
à la validation pour la retraite des services antérieurs  
au 1er Janvier 1953.

Il est inscrit au budget correspondant  
du budget (Sup. 1ère 30 de 1952, 1-1

APPROUVE

LA ROCHE-LE, le 24 décembre 1952  
POUR LE PREFET

LE SECRETAIRE GENERAL  
Signé: illisible

Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au  
scrutin public, établir à  
la suite la désignation de  
leur vote (Art. 51 de la loi  
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite  
à cause qu'ils a empêchés  
de signer (Art. 57 de la loi  
municipale).

POUR COPIE CONFORME

A ROYAN, le 31 décembre 1952  
LE MAIRE,



*[Handwritten signature]*

Pour extrait conforme :

P. Le Maire,  
*[Handwritten signature]*  
adjt

Orig. et exp. complètes le 20.2.1953

ARRETE DE TITULARISATION

\*\*\*\*\*

Le Maire de la Ville de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Croix de Guerre 1914-1918

VU l'article 88 de la Loi du 5 avril 1884

VU l'article 93 de la Loi du 28 avril 1922

VU la délibération en date du 8 novembre 1952,  
approuvée le 24 décembre 1952, du Conseil  
Municipal de ROYAN, statuant sur la situation  
de Madame MACHELIDON Yvonne

A R R E T E :

ARTICLE UNIQUE : Madame MACHELIDON née RENAUDON Yvonne  
le 3 avril 1902, à ROYAN ( Charente-Maritime) est nommée  
employée municipale titulaire, en qualité de commis-d'ordre  
8ème classe - Indice 155 - avec effet du 1er janvier 1953

A ROYAN, le 12 février 1953



LE MAIRE,  
Pour le Maire,

L'Adjoint délégué :

*M. Rocheteau*

V U

LA ROCHELLE le 19 fév. 1953  
Pour le Préfet

Le Chef de Division délégué  
signé: illisible



POUR COPIE CONFORME  
ROYAN, le 20 février 1953

Le Maire,

*M. Rocheteau*

ARRETE DE TITULARISATION  
-----

Le Maire de la Ville de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Croix de Guerre 1914-1918

VU l'article 88 de la Loi du 5 avril 1884

VU l'article 98 de la Loi du 28 avril 1932

VU la délibération en date du 8 Nov. 1952, approuvée  
le 24 déc. 1952, du Conseil Municipal de ROYAN,  
statuant sur la situation de M. AUDOUIN Jean

A R R E T E :

ARTICLE UNIQUE - Monsieur AUDOUIN Jean né le 9 Octobre  
1904 à PARIS 18<sup>e</sup>, est nommé employé municipal titulaire  
en qualité de commis-d'ordre - 6eme Classe - Indice 155  
avec effet du 1er janvier 1953

A ROYAN, le 12 février 1953



LE MAIRE,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,

*M. Rocheteau*

VU

LA ROCHELLE le 19 FEV. 1953  
Pour le Préfet  
Le Chef de Division délégué  
signé: illisible



POUR COPIE CONFORME

MAIRIE DE ROYAN, le 20 février 1953

LE MAIRE,

*M. Rocheteau*